



CAMELE HOME

Agence *CameleHome* Immobilier

Home Staging, Modélisation 3D et Visite virtuelle

1 Plan de Gascogne 34130 LANSARGUES

Tel 04 67 63 52 14 / Port : 06 61 77 73 03

Email : camelehome.immobilier@gmail.com

Site internet : www.camelehome-immobilier.fr

Barème Transaction Immobilière

Vente de biens immobiliers à usage d'habitation (Maison, Appartement, Garage)

Prix de vente :

De 0€ à 90 000€ _____	Forfait 6000€
De 90 001€ à 150 000€ _____	6% TTC*
De 150 001€ à 250 000€ _____	5,5% TTC*
De 250 001€ à 310 000€ _____	5% TTC*
De 310 001€ à 450 000€ _____	5% TTC*
De 450 000€ à plus _____	5% TTC*

* % sur le prix de vente exprimé en TTC selon le Taux de TVA en vigueur actuel : 20%

Barème Transaction locative

Location de locaux d'habitations nus ou meublés régis par la loi du 06/07/1989

Honoraires à la charge du Bailleur :

*Honoraires d'entremise et de Négociation Offerts

*Honoraires Visites , Constitution du dossier et Rédaction du Bail :

10€TTC/ M² en zone tendue ; 8€ TTC/M² en zone non tendue

*Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3€TTC/M² en zone tendue et zone non tendue

Honoraires à la charge du Locataire :

*Honoraires Visite , Constitution du dossier et Rédaction du Bail :

10€TTC/ M² en zone tendue ; 8€ TTC/M² en zone non tendue

*Honoraires de réalisation de l'état des lieux :

3€TTC/M² en zone tendue et zone non tendue

* Prix exprimés en TTC selon le Taux de TVA en vigueur actuel : 20%

Barème Transaction locative

Location de locaux professionnels

Honoraires :

*Honoraire de Visites, Constitution du dossier, et Redaction d'un bail précaire.

* 2 Mois TTC du Loyer Hors Charges (à la charge du locataire entrant)

Barème Mis a Jour le 01/08/2017

SASU MASSON au capital de 2000 euros- siège social situé au 1 plan de gascogne 34130 LANSARGUES

RCS Montpellier N° 821988003- Agent immobilier-Carte professionnelle N° CPI 3402 2016 000 012 334 Activité : Transactions
Pour l'activité de transaction, ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets, valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération.